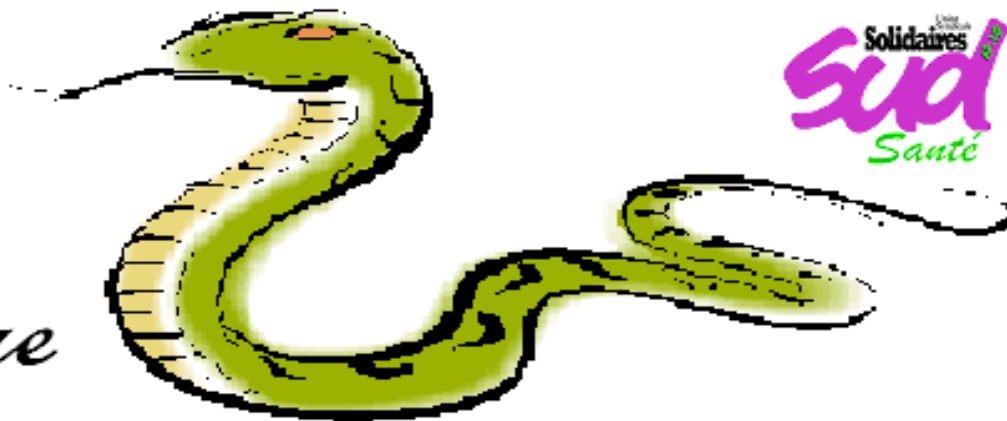


# Langue de Vipère



Mars 2008

## Sommaire

- Pouvoir d'achat 2008
- **Scandale sur les Surprimes**
- Impôts : 20€ à la trappe !
- Bienvenue à Sud Santé CCML
- SOLIDAIRES, même sur le web !
- « modernisation » du marché du travail
- Sudoku Moyen !

## CALENDRIER CAP Mars :

### 11 mars :

CAP n°9 Pers. Encadrement  
administratifs et secrétariats médicaux  
T. Avancement ACH & secrétaire  
médicale Classe sup. & exceptionnelle

### 18 mars :

CAP n°7 Pers. Rééducation  
T. Avancement classe sup.

### 25 mars :

CAP n°11 Pers. AS et aux. Puer  
Reports de stage - appels de note...

## NOUVEAU :

Le syndicat Sud Santé étend ses  
horaires et est désormais  
joignable sur un téléphone  
portable : **06.32.59.64.76**

**N'hésitez pas... Sud est là !**

## POUVOIR D'ACHAT 2008

**Salaires Fonction Publique 2008 :  
+ 0.49 %**

(0.5% en mars et 0.3% en octobre ne font pas 0.8% sur l'année mais 0.49%)

**INFLATION 2008 (prévisionnelle) :  
2.9 %**

(ce chiffre est une moyenne car comme l'enquête de 60 Millions de  
consommateurs le confirme le prix des produits de première nécessité ont  
subis de grosses augmentations dépassant les 10-20% !!!)

**Hausse Grands Patrons (CAC40) :  
+40%**

**Hausse dividendes (actionnaires) :  
+11%**

**Rappel hausse Sarkozy 2007:  
+210%**

**Cherchez l'erreur !**

Le gagnant gagne un voyage sur le yacht de Mr Bolloré

## SCANDALE SUR LES SURPRIMES !!!

Pour le CTCL, nous avons reçu un tableau que nous demandions depuis plusieurs années sur la surprime. En effet, la direction restait très opaque sur les modalités de distribution de cette surprime. En décembre 2007 sur l'hôpital, 53% des agents ont touché une surprime.



Dans le tableau ci-joint vous trouverez la moyenne de la surprime par catégorie professionnelle et le pourcentage de bénéficiaires dans cette même catégorie...

Grade :	Montant	%
Cadre Sup. ; Attaché adm. ; ...	269€	100%
Cadre ; Cadre spécialisé ; ACH ; ...	193€	60%
Sage Femme : IADE ; IBODE ; Puer.	157€	64%
IDE ; Préparateur ; Manip ; Secrétaire ; Diét. ; Tech. Labo ; ...	125€	52%
Adjoint Admini. ; Maître Ouvrier ; Ouvrier d'état ; Agent Technique ;	135€	54%
Aide soignant ; aux. Puer.	122€	50%
Agent Administratif ; Agent hospitalier ; Ouvrier Professionnel	100€	47%

**Selon que vous serez puissants ou misérables...  
Moins vous êtes gradés et moins vous êtes surprimés !**

Noms des pôles :

BPP : Biologie Pharmacie Pathologie

CHARGE : CHIR-Anest-Réa. & hépato-Gastro-Entéro.

FCE : Femme-Couple-Enfant!

Mirs : urgence Médecine Interne et Réa-Med

Thoracique : radio-cardio-pneumo

POLAD : POLiclinique ADministration

Ci-dessous le pourcentage d'agents ayant touché la surprime par pôle. Vous pouvez ainsi repérer les bonnets d'âne !!! :

BPP	MIRS	Thoracique	CHARGE	POLAD	FCE
96%	74%	55%	51%	49%	32%

**Les surprimes divisent les équipes. Quand les cadres comprendront qu'une équipe même réduite est efficace quand elle est soudée, ils arrêteront peut être les surprimes individuelles. Le management par la division n'apporte que fuite du personnel et baisse de la qualité des soins !**

## IMPOTS : La télédéclaration non déduite...

Comme un fait exprès, encore une baisse de pouvoir d'achat ! Le gouvernement a décidé de supprimer les 20€ de réduction pour les télédéclarants... (Déclaration IMPOTS sur le revenu par internet) ! Pas de petites économies... C'est vrai que 15 Milliards d'Euros ont été dilapidés pour aider quelques personnes très fortunées et certainement dans le besoin... **Nous vous conseillons donc de faire votre déclaration sur papier cette année...** Si tout le monde suit, ils seront obligés d'embaucher pour faire saisir nos feuilles d'impôts et leurs économies de bout de chandelle auront été inutile !

**NOUS AU MOINS, NOUS CREERONS  
PEUT-ETRE DES EMBAUCHES !**



## Nouveau syndicat SUD Santé !

Nous voulons souhaiter la bienvenue au syndicat Sud Santé qui s'est créé l'an dernier au Centre Chirurgical Marie Lannelongue. (<http://sudccml.free.fr> en cours) 800 personnes travaillent dans cette structure et comme nous, subissent de plein fouet la T2A (Tarification à l'activité).

Depuis 2004, leur activité a augmenté de 30% et leur direction demandent de faire 5% de hausse tous les ans !

Ils doivent supporter comme les fonctionnaires hospitaliers la disette budgétaire car cela fait longtemps qu'ils n'ont pas eu de revalorisation salariale...

**A quand la lutte commune pour une hausse des salaires et du travail de qualité dans de bonnes conditions...**

## Solidaires... même sur le net...

Sur internet, nous avons trouvé trois sites Solidaires qui manquent de visibilité :

- Solidaires, c'est l'esprit d'un logiciel gratuit, « Soliland », via lequel vous pouvez effectuer la plupart de vos achats sur le net. En l'utilisant vous payez le même prix qu'en payant directement votre achat, MAIS une part est reversée (jusqu'à 15%) à une œuvre humanitaire de votre choix.

<http://www.soliland.fr>

- Comme de nombreux utilisateurs du net vous utilisez Google ou Yahoo pour faire une recherche. Il existe un site qui permet de rechercher Solidaires puisqu' 1 recherche = 1don. De plus vous pouvez vous inscrire et choisir parmi les 500000 associations présentes :

<http://www.hooseek.com>

N'hésitez pas à le mettre en page d'accueil !

- Autre site d'information Solidaires (Toogezzer = together = ensemble en anglais)

<http://www.toogezzer.com>

## « Modernisation » du marché du travail...

**PLUS DE FLEXIBILITÉ,  
TRES PEU DE SÉCURITÉ !**

Les centrales syndicales, à l'exception de la CGT et de Sud non invité !!, ont signé, lundi 21 janvier l'accord sur la modernisation du marché du travail proposé par le patronat. Si celui-ci en a rabattu sur ses exigences initiales, **l'accord reste profondément déséquilibré...**

**Les organisations** AC!, Act up, APEIS, Collectif national Droits des femmes, Confédération Paysanne, Fondation Copernic, Droits au Logement, Génération Précaire, Marches Européennes, MNCP, No Vox, réseau Oups, SNU-TEFI, Stop Précarité, Union syndicale Solidaires (SUD) **dénoncent les régressions pour les droits des salariés :**

- allongement considérable de la période d'essai, jusqu'à 4 mois pour les ouvriers et 8 mois pour les cadres ;
- Séparabilité à l'amiable, validée par le directeur départemental du travail (quid ? en cas de pression du patron ? Employeur et salarié ne sont pas égaux, ça se saurait...);
- Possibilité pour l'employeur de se séparer des salariés pour inaptitudes autres que professionnelle, ouvrant la voie au licenciement des malades ;

- Et de modifier unilatéralement les clauses contractuelles du contrat de travail ;
- CDD de mission à terme incertain, de 18 à 36 mois, pour les ingénieurs et les cadres ;
- Voies de recours réduites pour les salariés...

Les reculs ou les incertitudes sont importants, même si le CDI est censé rester la forme normale et générale du contrat de travail, car de nouvelles sources de précarité sont introduites sous couvert de flexibilité...

**Côté sécurité des salariés, les avancées sont minimales et souvent soumises à négociations ultérieures :**

- intégration dans la période d'essai du stage de fin d'études ;
- doublement de l'indemnité interprofessionnelle minimum de rupture ;
- instauration d'une période de mobilité expérimentale permettant le retour dans l'entreprise si celle-ci a plus de 300 salariés ;
- portabilité ou maintien de la couverture complémentaire santé et prévoyance au minimum 3 mois en cas de rupture de contrat ;
- maintien du solde d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), au cours de la 1<sup>ère</sup> moitié de la période de chômage indemnisé, ou s'il en est d'accord chez le nouvel employeur !!!
- prime forfaitaire (à définir et remboursable sur les allocations chômage) pour les jeunes de moins de 25 ans involontairement privés d'emploi et ne remplissant pas les conditions d'accès aux allocations de chômage.

Toute la partie relative à l'assurance chômage est renvoyée à la négociation de la future convention UNEDIC mais avec d'ores et déjà l'annonce de durées d'indemnisation plus courtes.

**Le compte n'y est pas... On est loin d'un équilibre entre la flexibilité demandée aux salariés et la sécurité qui leur serait proposée en échange. La sécurité c'est plutôt pour l'employeur !!!**

Nous demandons, face aux développements de la précarité et au maintien d'un chômage de masse, un véritable **statut de vie sociale et professionnelle** pour toutes et tous, chômeurs, précaires, salariés, primo-demandeurs d'emploi, retraités **assurant un revenu décent et la continuité des droits (à la formation, à la retraite, à la carrière, à la santé, au logement, aux papiers,...).**

**Dans la fonction Publique, nous serons les suivants au nom de l'équité...**

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

# le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Pour ceux qui veulent la solution, elle est affichée sur le panneau à coté du local Sud !

**Niveau Moyen :**

5			7					
8		6			4	5		
	1	7	2	8				
	7			4		2		
9	5						1	3
		8		1			5	
				9	6	7	4	
		5	4			6		8
					7			1

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76